

OTTAWA, RIVIÈRE :—Pétition représentant que les terres situées sur les bords de cette rivière entre les Chûtes de la Chaudière et les Rapides du Long Sault sont tous les ans submergées, 257, 260, 289, 294.

OUTAOUAIS SUPÉRIEUR, COMPAGNIE DES AMÉLIORATIONS DE L' :—Pétitions relative aux travaux de l'estacade du chenal des Melons et des Allumettes. Avis ; Bill, 113. Renvoyé à un comité, 167. Rapporté avec amendements, 204. Examiné et amendé en comité général ; rapporté ; adopté et passé, 221. Par le Sénat, 280. S. R., 326. (39 Vict., ch. 72.)

OUTILS : Voir *Roxton Pond*.

PACIFIC :—Voir *Steamer Pacific*.

PLACEMENTS A LONDRES :—Etat des placements à Londres, 15 juin 1875 ; 114.

PARLEMENT, ÉDIFICES DU :—Voir No. 95 des *documents*.

PARLEMENT, PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DU :—Voir No. 96 des *documents*,—*Bill du serment*.

PÊCHERIES :—Pétition du Nouveau-Brunswick contre certains règlements de pêche imposant une taxe sur le saumon et la perche, 121, 130, 144. Pétition de la même province demandant que certains règlements soient mis en force au sujet de la pêche au saumon ; rejetée pour informalité, 131. Voir Nos. 40, 52 des *documents*.

PÉNITENCIERS :—

1. Bill pour la nomination d'assistants-inspecteurs des pénitenciers dans Manitoba et la Colombie-Anglaise, 64. Seconde lecture, 73. Envoyé à un comité général ; rapporté ; passé, 96. Par le Sénat, 133. S.R., 324. (39 V. c. )
2. La Chambre en comité général pour examiner une certaine résolution relative au salaire des assistants-inspecteurs ci-dessus mentionnés, 67. En comité général, 74. Adoptée et renvoyée au comité de toute la Chambre sur le bill ci-dessus, 84. Voir No. 98 des *documents*.

PERMIS DE PÊCHE :—Voir Nos. 40, 52 des *documents*.

PÉTITIONS :—

1. Pétitions lues et reçues immédiatement, 131, 141, etc.
2. Pétitions non reçues parce que l'octroi de leurs conclusions nécessite une dépense de deniers publics qui n'est pas recommandée par la Chambre, 58, 70, 76, 79, 81, 86, 92, 180, 204, 215.
3. Pétitions non reçues parce que la page contenant les conclusions ne porte pas la signature au moins de trois pétitionnaires (Règle 86), 131, 244, 260, 289. Parce qu'elle ne contient aucune prière, 180. Parce qu'elle contient des appendices, 212.
4. Pétitions lues et reçues immédiatement parce qu'elles ont trait à des bills alors sous considération de comités spéciaux, 171, 204.

PÉTITION DE DROIT :—Bill pour établir d'autres dispositions pour l'institution de poursuites contre la Couronne par pétition de droit, 65. Renvoyé au comité général ; rapporté ; passé, 114. Amendé par le Sénat. Amendements examinés, 205. Adoptés, 212. S.R., 325. (39 Vict., ch. ).